



Congé maladie -séjour en famille hors cee

Par **lavandou**, le **24/11/2008** à **16:22**

En congé maladie, puis-je me rendre pendant 4 semaines dans ma famille qui habité en dehors de la Communauté Européenne. Quelles sont les formalités à remplir ?

Par **domi**, le **24/11/2008** à **17:38**

bonjour , lors d'un arrêt maladie , vous devez respecter les horaires de présence indiqués sur votre avis d'arrêt de travail tous les jours, y compris les samedis, dimanches et jours fériés , de ce fait si la caisse se rend compte de votre absence du territoire , vous risquez la suppression de vos IJ !Pour un départ hors du département vous devez avoir l'accord de votre caisse , donc pour l'étranger , pour plus de sureté vous devriez vous adressez directement à votre caisse .Domi